

**Observations du gouvernement du Canada relatives aux
consultations de l'ONU sur l'établissement du
Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet**

Genève, 20-21 septembre 2004

Ottawa,
13 septembre 2004

Observations préliminaires

Compte tenu des points de vue divergents sur les questions relatives à Internet exprimés au cours de la négociation de la Déclaration de principes à la phase I du Sommet mondial sur la société de l'information, le gouvernement du Canada a proposé de prier le Secrétaire général des Nations Unies de créer un Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet, qui serait chargé «...d'effectuer des recherches sur la gouvernance d'Internet et, au besoin, de formuler des propositions concernant les mesures à prendre, et ce d'ici 2005». Le Canada souscrit toujours à cette démarche et souscrit pleinement au processus et au mandat convenus dans le Plan d'action, qui invite notamment le groupe de travail à «élaborer un rapport... qui serait soumis pour examen et suites à donner à la deuxième phase de ce SMSI à Tunis en 2005».

Le Canada juge important de maintenir et de respecter le consensus obtenu à Genève sur le processus qui suivra maintenant son cours alors que différents points de vue sur la question de la gouvernance d'Internet seront présentés et discutés.

Quelques pays ont proposé de créer de nouveaux mécanismes ou institutions internationaux pour régir Internet. Ces suggestions n'ont toutefois pas encore été justifiées par une définition précise des questions qui pourraient nécessiter de nouveaux mécanismes internationaux ou des discussions sur la capacité des moyens et mécanismes actuels de relever les défis soulevés par le déploiement rapide d'Internet dans de nombreux pays. Le Canada appuie donc fermement le mandat du groupe de travail défini dans le Plan d'action du SMSI et en particulier le processus ouvert et inclusif dans lequel il s'inscrit en vue de favoriser une vaste participation.

Comme première étape, il est essentiel de définir les questions de politique publique propres à la gouvernance d'Internet et d'élaborer «une conception commune des rôles et des sphères de responsabilité respectives des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations internationales... ainsi que du secteur privé et de la société civile, tant des pays en développement que des pays développés». Une fois ce travail fondamental réalisé, ce qui englobe une définition pratique de la gouvernance d'Internet, il deviendra possible de tenir un débat international éclairé et constructif.

Le Canada reconnaît que les pays doivent faire face à de nouveaux défis juridiques, politiques et réglementaires en raison de l'élargissement de l'accès à Internet et, de façon plus générale, de la dépendance accrue de la société à l'égard des réseaux internationaux de communication et des nombreuses applications du protocole Internet. Le Canada reconnaît aussi que certains problèmes ont surgi, en partie en raison du fait que l'expansion rapide d'Internet a parfois dépassé la capacité de réaction des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Les défis soulevés par Internet et les applications Internet comportent plusieurs volets et sont complexes. Le Canada est d'avis qu'il sera impossible de résoudre bon nombre des problèmes posés par Internet et ses applications d'ici le Sommet de Tunis. Le Canada estime cependant que si le groupe de travail s'acquitte des tâches particulières qui lui sont demandées dans la Déclaration et le Plan d'action du SMSI, un débat constructif pourra se tenir et donner lieu à des

mesures nationales et internationales appropriées. Le groupe de travail et le SMSI pourraient laisser un héritage important et précieux au monde.

Observations du Canada sur les points de l'ordre du jour provisoire

2. Nature et portée de la gouvernance d'Internet; établissement des priorités

La Déclaration et le Plan d'action du SMSI ont défini un mandat clair et un processus ordonné pour le groupe de travail. Son rapport devrait donc donner lieu à une définition pratique de la gouvernance d'Internet et permettre de définir les questions de politique publique pertinentes. Le groupe de travail devrait inclure dans la définition de la gouvernance d'Internet un ensemble de principes généraux s'appliquant à la gouvernance d'Internet. Ces principes, dont on aura convenu, faciliteront l'évaluation subséquente des capacités des institutions et des mécanismes en place de s'adapter aux lacunes ou aux objectifs perçus et fourniront un cadre d'élaboration du rapport final.

Il est essentiel pour le groupe de travail du Secrétaire général de déterminer ses propres méthodes de travail. Entre-temps, les intervenants du SMSI pourraient présenter par écrit des aperçus de leurs points de vue sur ces questions. Ces aperçus, une fois affichés sur un site Web, favoriseraient le débat et l'établissement d'un consensus.

3. Composition et structure du GTGI

Le Plan d'action du SMSI énonçait les principaux éléments de réflexion sur la composition et le mode de fonctionnement du groupe de travail. Le Canada appuie fermement l'accord en faveur d'une représentation des principaux groupes d'intervenants, c'est-à-dire les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Il est d'accord avec ceux qui ont souligné l'importance d'intégrer pleinement les pays en développement au processus.

Pour assurer son bon fonctionnement, le groupe de travail devrait être relativement petit et composé de 15 à 20 personnes au maximum. Ses membres devraient être perçus comme des personnes neutres et, surtout, averties.

4. Méthodes de travail et échéancier d'activités proposé du GTGI

Le Canada aborde le processus du SMSI comme un processus ouvert et inclusif. Une fois créé, le groupe de travail devrait donc déterminer quels mécanismes permettraient aux intervenants d'être entendus et d'échanger leurs points de vue. Bien que sur le plan pratique le processus de rédaction ne puisse être ouvert, le processus de consultation doit, lui, être ouvert et transparent. À cette fin, le groupe de travail pourrait favoriser l'affichage, dans leur langue d'origine, de documents sur son site Web.

Le Canada ne juge pas nécessaire pour le groupe de travail de voyager beaucoup, bien qu'il faille trouver des mécanismes permettant d'assurer l'intégration complète des pays en développement. Les points de vue nationaux et régionaux peuvent être transmis par

l'entremise des intervenants géographiques appropriés ou directement au Secrétariat par Internet. Le groupe de travail devrait déterminer le nombre de consultations ouvertes à tenir en plus de ses séances privées. S'il détermine qu'il est nécessaire de tenir des consultations ouvertes à l'extérieur de Genève, le Canada favoriserait alors des consultations en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Asie.

En ce qui concerne les échéanciers, le Canada jugerait utile qu'un rapport provisoire soit diffusé d'ici juillet 2005.

Observations finales

Le Canada perçoit cet exercice comme une importante mise à l'essai de la capacité de la communauté internationale d'engager un large éventail d'intervenants dans un débat constructif sur un sujet important. Le débat exigera une très grande ouverture d'esprit et une disposition à explorer différentes approches. Un éventuel consensus représenterait un véritable progrès.